



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 14 NOVEMBRE 2017

En communication

Pascal BAUDE

Marc CHATAIN

Serge DAGADA

Muriel EYL

Jean-Claude HEBRAS

Gisèle LE TUHAUT

Bernard MALFONDET

Marianne MAZEL

Annie MOREAU

Charles SCOTTO

Pierre SIONNEAU

Nicolas ZAJAC

Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 40

Les membres en communication font le point sur le contrôle des FDME du week-end.

Ils se réjouissent du nombre infime d'anomalies qui concernent principalement les absences de secrétaire (anomalies récurrentes) et du non-respect du délai de mise à jour de la base de données qui entraînent des anomalies qui pourraient être évitées.

Malgré les explications et rappels qu'on ne compte plus, le niveau ZERO des erreurs, oublis n'est pas encore acquis par tous les compétiteurs.

Même si une certaine tolérance dans les horaires de remontée des FDME est de mise, il y a encore trop de dépassements dans la transmission des résultats.

La Commission évoque les finalités des championnats de France -18 ans féminins et masculins ainsi que des barrages N3M pour l'accession N2 dont l'organisation est attribuée après appel à candidature. Les dossiers seront adressés par mail à tous les clubs nationaux et disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/organisation-des-competitions/documents-competition.html>

Ci-après quelques informations importantes qui sont rappelées chaque semaine à lire ATTENTIVEMENT.

.../...



INFORMATIONS ET RAPPELS IMPORTANTS

1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à sportive@ffhandball.net et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT s.petit@ffhandball.net.

2 / CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET (as.pointet@ffhandball.net).

3 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier.

Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

ATTENTION : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

4 / GEST'HAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec Gest'Hand ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

Fait à Gentilly, le 15 novembre 2017

Pascal BAUDE
Président de la COC Nationale



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 11/12 NOVEMBRE 2017
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME / Non-respect du délai de mise à jour de la base de données)	- CS ANNECY LE VIEUX HB N2M/P5 - CERCLE PAUL BERT RENNES HB N3M/P3 - LES OLNONES VENDEE HB / SEC OLNONE HB N3M/P2 - HB FEMININ JACOU/MONTPPELLIER -18F/P19 - HANDBALL CLUB ANTONY -18F/P7 - HBC KINGERSHEIM -18F/P13 - MAINVILLIERS CHARTRES HB -18M/P5 - CERNAY WATTWILLER HANDBALL -18M/P11
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	/
* <u>FORFAIT</u>	

* Sous réserve des procédures en cours

Afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : «Accéder aux procès-verbaux...». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.